

Mairie de Ceyzérieu

## Compte - rendu du Conseil municipal du jeudi 07 mai 2015

**-Présents** : Reuter Bernard, Myriam Keller, Alain Bouchot, Pierre brochet, Catherine Desbuissons, Philippe Leroy, Patrick Deslandes, Bernard-Pierre Nanterme, Marie-france Borda, Jean Marc Rey, Ariane Jambon-Scheffer

**-Absents** : Luc Jacquemoud, Thierry Faure, Agnès Druguet, Christine L'herbette. Mme Druguet a donné pouvoir de vote à Mr Leroy et Mme L'Herbette a donné pouvoir de vote à Mme Borda.

**-Secrétaires de séance** : Mr Rey Jean Marc et Mme Jambon-Scheffer Ariane

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2015 : 12 voix pour, 1 voix contre

Philippe Leroy fait remarquer qu'au niveau des entreprises consultées pour l'étude du dossier « accessibilité aux handicapés de la salle de conseil » :

\*mail de Mr Leroy dans le détail

Message à Monsieur Le Maire, et mes collègues Conseillers Municipaux

« Bonjour à tous,

*C'est avec grande surprise que je prends connaissance du compte rendu officiel du CM du 27/03/2015, notamment concernant le paragraphe sur :*

*"-Présentation de deux devis concernant l'étude préalable à la mise en accessibilité des bâtiments communaux", dans lequel est noté :*

*"Etant entendu que les deux offres ne couvrent pas la même surface d'intervention, il est décidé de **refaire travailler** les deux structures consultées afin de les faire intervenir en complémentarité sur cette question majeure de l'accessibilité".*

*Il me semble pourtant que 2 **contre-vérités notables** sont portées au compte rendu :*

*1/ Les 2 devis ont été soumis à un vote durant le CM, et la mission de COSINUS a obtenu les faveurs de 13 voix **POUR** et une **abstention (Monsieur le Maire)**, ce qui ne figure pas au compte rendu;*

*2/ Il me semble qu'il a été décidé durant ce CM de reprendre contact avec l'AGENCE 01 afin de leur demander sous quelles conditions économiques cette agence départementale serait en mesure de nous épauler dans le montage d'un dossier de demande de subventions.*

*Sauf erreur de ma part, cela n'est pas retranscrit dans le compte rendu.*

*J'ai la faiblesse de penser que ces lacunes ne sont pas le fruit d'une erreur, mais bien au contraire le travestissement de la véracité des débats et du vote tenus durant le CM.*

*C'est pourquoi je ne voterai pas l'approbation du compte rendu du CM du 27/03/2015 lors de la prochaine séance de CM, et par la même occasion, vous annonce que je laisserai désormais la responsabilité de la commission d'étude de l'accessibilité des locaux communaux à la charge de*

*notre Maire, et ne participerai plus à cette commission. »*

Mr le Maire fait remarquer qu'il s'est abstenu pour des raisons de coûts financiers, réaménagement de locaux neufs du rez-de-chaussée et pertes de subventions.

### **Ordre du jour de la présente séance :**

- Subventions associations 2015 et voyages scolaires collège Culoz 2015
- TAP temps d'activités péri-scolaires : demande changement d'horaires de la part de l'équipe enseignante
- Demande de Mme Chavernoz Sophie pour installation d'un commerce ambulant restauration rapide chez Sophie - convention
- Travaux réseau eau- Travaux voirie 2015- Avenant convention ADS « autorisation des sols »
- Courrier préfecture dossier accessibilité Mairie, date limite pour bénéficier de la subvention 27/08/2015 -Devis -courriers -urbanisme -Questions diverses

### **-Subventions aux associations 2015**

- Les amis de la Gavinière : 750 € alloués en 2014, 750€ proposés en 2015 : le conseil, excepté Patrick Deslandes qui n'a pas voulu participer au vote, opte pour cette proposition à l'unanimité.
  - Amicale des boules : 230€ alloués en 2014, 230€ proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.
  - Club de basket des Aindiens : 800€ alloués en 2014, 800€ proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.
  - Foyer rural : 760€ alloués en 2014, 760€ proposés en 2015 : le Conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.
  - Sou des écoles : 700 € alloués en 2014, 700€ proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité
  - Association des arroseurs : 1 500€ en 2014, 2 250€ proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition : 12 voix pour, 1 voix contre
- Il est à noter que le versement prévu à l'association des arroseurs est calculé sur une base de deux années (une avec festival une sans festival ) et qu'en moyenne la somme reste la même qu'auparavant
- Société de chasse : 150€ alloués en 2014, 150€ proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.
  - Les Fous des années 80 : 0€ alloués auparavant, 150 € proposés pour 2015 : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité

-Amicale d'Ardosset : demande de gratuité concernant l'ouverture et la fermeture annuelle de leur alimentation d'eau : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.

-le foyer rural demande une boîte aux lettres. Une création de boîtes aux lettres collectives est à étudier

Le montant total des subventions qui s'élève à 5 790€ a été discuté avec la commission vie associative qui a rencontré les responsables de ces associations et qui les remercie par ailleurs de leur engagement. Au vu des économies à réaliser au sein de notre Commune, il n'a pas été possible d'augmenter le montant de ces subventions.

-voyage du collège Henry Dunant : proposition de 15€ par famille, soit 120€ au total : le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.

#### **-Demande de changement d'horaires concernant les temps d'activités périscolaires :**

Les enseignants, compte-tenu du fait que les enfants seraient fatigués le vendredi après-midi ont demandé de regrouper les temps d'activités périscolaires, dits TAP, le vendredi après-midi au lieu des mardis et jeudis après-midi.

Suite au contact avec le rectorat concernant la procédure à suivre, il est trop tard pour modifier les horaires de l'année 2015, car il aurait fallu le statuer lors d'un conseil d'école antérieur au 30/04/2015.

La Commune propose donc de conserver les horaires des mardis et jeudis après-midi demandés par les enseignants lors de l'instauration des TAP et qui avaient obtenu consensus général des parents, élus et enseignants.

Le conseil vote pour cette proposition à l'unanimité.

#### **-Demande de Melle Chavernoz Sophie pour installation d'un commerce ambulancier de restauration rapide.**

Suite à une proposition de réglementation de stationnement remise par Melle Chavernoz Sophie concernant l'installation d'un camion pizza sur le parking de la mairie, cette convention sera étudiée et sera soumise au vote du Conseil .

#### **- Demande de subventions pour Travaux réseau d'eau à engager**

1) Les travaux de sectorisation du réseau d'eau sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général et de l'agence de l'eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme « sauvons l'eau ».

Il est donc proposé de valider la totalité de l'opération travaux de sectorisation du réseau d'eau potable de la commune comprenant :

\*la proposition de l'agence 01 qui consiste en une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un

montant de 2 250€ HT

\*la commande au prestataire retenu pour réaliser les travaux de sectorisation du réseau eau potable dans le but d'améliorer le rendement du réseau, soit travaux évalués à 22 783,00€ HT

2) Il est également proposé de demander une aide financière auprès de l'agence de l'eau dans le cadre d'un appel à projets sur le thème « Economiser l'eau » pour le projet « radio relève des compteurs des abonnés », s'élevant à 80 600€ HT, en plus du projet sectorisation du réseau d'eau.

L'aide financière est donc sollicitée sur un montant total de 105 633€

#### **-Choix de l'entreprise pour les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable.**

Les entreprises Favier de Morestel, Sage de Talissieu et Dumas de Chazey-Bons ont décliné notre consultation concernant le projet de « sectorisation ».

ont répondu les entreprises :

-Sodeval Virieu le petit 22 783,00€HT

-Berthet de serrières en chautage : 26 190,00€ HT

-Sogedo de Lyon : 36 804,94 € HT

Après ouverture des plis par la commission en date du 05 mai 2015, le Conseil à l'unanimité retient : - la proposition de Sodeval pour exécuter les travaux de sectorisation, -et la mission de l'agence 01 pour assistance à maîtrise d'ouvrage et valide la demande de subventions pour un montant total de 105 633,00€ HT.

#### **-Travaux Voirie 2015 :**

Nous attendons sous peu de la CCBS « communauté de Communes bugéy-sud » la confirmation de la date de lancement des travaux de la rue des artisans (partie basse) et de la rue du Cercle.

Pour rappel le coût de ces travaux est de 56 500€ pris sur notre budget investissement voirie CCBS 2015 d'un montant de 67 800€.

Nous attendons également la confirmation de la date de réalisation de l'opération de bouchage des trous dont le coût cette année est de 20 000€ (12 tonnes) pris sur notre budget voirie de fonctionnement d'un montant de 30 600€

#### **-Projet de sécurisation des routes**

A partir d'une étude globale (estimée autour de 12 000€) des points sensibles sur la Commune, nous allons prioriser les secteurs fréquentés par les écoliers, aidés par l'agence routière et la direction des routes du département.

Des consultations sont en cours pour la signalisation horizontale (marquage au sol) et la

signalisation verticale (panneaux).

Exemples : rendre visibles les arrêts de bus scolaires, sécuriser l'accès à ces arrêts de bus, sécuriser les manœuvres des bus scolaires, circulation à sens unique sur le parking de l'école (suite à une demande du conseil d'école).

Monsieur le Maire demande un engagement écrit de la part des services du Département concernant l'installation des panneaux aux abords des routes départementales. La procédure veut que la commune transmette une demande officielle aux services du Département et que ceux-ci nous valident point par point les demandes .

Monsieur le Maire demande que les services du Département confirment par écrit la pose d'un panneau STOP au Catton au carrefour de la route de Grammont avec la départementale en agglomération où la vitesse est limitée à 50km/h.

**-Avenant convention ADS « autorisation des sols »**

**AVENANT N°10 A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE CEYZERIEU ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD « PREVISIONNEL SERVICE ADS 2015 ».**

Monsieur le Maire rappelle que le prévisionnel 2015 est de **127.702 €** à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2014. Montant calculé après la déduction des frais d'intégration des six nouvelles communes qui adhèrent au service au 01 janvier 2015.

Frais d'intégration commune Ceyzerieu	2 706,00
Frais d'intégration commune Contrevoz	1 312,00
Frais d'intégration commune Cuzieu	697,00
Frais d'intégration commune Izieu	533,00
Frais d'intégration commune Polliou	1 066,00
Frais d'intégration commune ST Germain les paroisses	984,00

Monsieur le Maire donne lecture de **l'avenant n° 10** à intervenir entre les communes membres du service ADS et la communauté de communes Bugey Sud. Avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2015 et de son échéancier de versement.

Qui peut se résumer comme suit :

								pour le 1er trimestre 2016	
Communes	PF 2014	Taux d'inflation INSEE MOY année 2014	Dossiers 2014	Prévisionnel 2015				57,32% de la part fixe VERSE LE 15 12 2015 POUR 1ER TRIMESTRE 2016	
		année 2015		VERSEMENT FONCTIONNEMENT 2014 ET 2015					
		1,00%		15/12/14	01/03/15	01/06/15	01/09/15		
		arrondi à € le + proche		W	X	Y	Z	Calcul	arrondie
Andert-Condou	894,00	903,00	17	512,00	499,00	499,00	500,00	517,600	518,000
Angletfort	3 243,00	3 275,00	82	1 859,00	2 612,00	2 612,00	2 613,00	1 877,230	1 877,000
Arbignieu	1 566,00	1 582,00	50	898,00	1 671,00	1 671,00	1 672,00	906,802	907,000
Artemare	2 620,00	2 646,00	54	1 502,00	1 628,00	1 628,00	1 627,00	1 516,687	1 517,000
Béon	894,00	903,00	22	512,00	696,00	696,00	697,00	517,600	518,000
Brens	3 243,00	3 275,00	56	1 859,00	1 588,00	1 588,00	1 587,00	1 877,230	1 877,000
Chanay	1 007,00	1 017,00	31	577,00	1 030,00	1 030,00	1 029,00	582,944	583,000
Ceyzerieu	3 438,11	3 458,11	52		2 050,00	2 050,00	2 049,00	1 970,725	1 971,000
Chazey-Bons	2 125,00	2 146,00	45	1 218,00	1 368,00	1 368,00	1 367,00	1 230,087	1 230,000
Contrevy	1 931,89	1 931,89	29		1 143,00	1 143,00	1 143,00	1 107,359	1 107,000
Corbonod	2 907,00	2 936,00	76	1 666,00	2 440,00	2 440,00	2 440,00	1 682,915	1 683,000
Cressin rochefort	1 231,00	1 243,00	23	706,00	907,00	907,00	200,00	712,488	712,000
Culoz	4 026,00	4 066,00	136	2 308,00	4 591,00	4 591,00	4 591,00	2 330,631	2 331,000
Cuzieu	1 113,29	1 113,29	17		670,00	670,00	670,00	638,138	638,000
Flaxieu	112,00	113,00	8	64,00	294,00	294,00	294,00	64,772	65,000
Lieu	742,20	742,20	11		434,00	434,00	433,00	425,429	425,000
Magnieu	1 342,00	1 355,00	42	769,00	1 399,00	1 399,00	1 399,00	776,686	777,000
Massignéu de Rives	2 236,00	2 238,00	43	1 282,00	1 267,00	1 267,00	1 268,00	1 294,286	1 294,000
Murs et Célignieux	671,00	678,00	17	385,00	542,00	542,00	541,00	388,630	389,000
Nattages	3 355,00	3 389,00	22	1 923,00	226,00	226,00	226,00	1 942,575	1 943,000
Parves	1 342,00	1 355,00	15	769,00	335,00	335,00	335,00	776,686	777,000
Peyrieu	2 684,00	2 711,00	32	1 538,00	749,00	749,00	748,00	1 553,945	1 554,000
Pollieu	927,74	927,74	14		552,00	552,00	551,00	531,781	532,000
Saint Germain les Paroisses	1 680,85	1 680,85	25		985,00	985,00	986,00	963,463	963,000
Seyssel	1 790,00	1 808,00	45	1 026,00	1 432,00	1 432,00	1 431,00	1 036,346	1 036,000
Virieu le Grand	2 123,00	2 146,00	29	1 218,00	737,00	737,00	737,00	1 230,087	1 230,000
Virignin	2 236,00	2 238,00	78	1 282,00	2 647,00	2 647,00	2 647,00	1 294,286	1 294,000
Vongnes	223,00	225,00	9	128,00	355,00	355,00	226,00	128,970	129,000
<b>TOTAL</b>	<b>51 706,08</b>	<b>52 122,08</b>	<b>1 080</b>	<b>24 001,00</b>	<b>34 847,00</b>	<b>34 847,00</b>	<b>34 007,00</b>	<b>29 876,38</b>	<b>29 877,00</b>
					127 702,00				
					103 701,00				29 877,00
					133 578,00				

Monsieur le Maire précise que les frais d'intégration mentionnés plus haut, pour les six nouvelles communes, seront appelés par la communauté de communes BUGEYSUD en sus des montants mentionnés dans l'échéancier de l'année 2015.

**Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer**

**Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

**-PREND ACTE** du nombre de dossiers de l'année 2014

**-APPROUVE** la répartition proposée comme présentée ci-dessus.

**-AUTORISE** Monsieur le maire à signer **l'avenant n°10** à intervenir avec la communauté de communes Bugey Sud.

**-Décisions modificatives au budget de l'eau et assainissement :**

-transfert de 0,45€ du compte D615 « entretien et réparations » vers le compte D6811 « dotations aux amortissements, le conseil signe le transfert à l'unanimité

-Transfert de 3 000,00€ du compte D218 « autres immo corporelles » vers le compte D203 « frais d'études » le Conseil signe pour ce transfert à l'unanimité.

#### **-Courriers**

\*Suite au courrier en date du 09/04/2015 de la préfecture concernant le dossier « accessibilité salle de conseil de la mairie »

*« Courrier de la préfecture dans son intégralité « Par arrêté du 27 Août 2012, j'ai accordé à votre Commune une subvention au titre de la DETR d'un montant de 17 800€ pour financer la mise aux normes accessibilité de la mairie (salle de réunion et salle du Conseil ). Cette subvention a été calculée sur la base d'une dépense éligible établie à 88 000€ et un taux de 20 %.*

*Par courrier du 09 Février 2015, j'attirais votre attention sur le fait que, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Août 2012, les travaux relatifs à cette opération devaient démarrer dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, à savoir avant le 27 août 2014.*

*Lors d'un échange téléphonique avec mes services, vous avez indiqué que votre conseil municipal, suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, n'avait pas souhaité donner suite à ce projet mais envisageait courant 2015 de déposer une demande de DETR pour un nouveau projet lié à l'accessibilité de la mairie.*

*Vous sollicitez une prorogation du délai susvisé pour permettre à votre conseil de se prononcer définitivement sur la réalisation ou non du projet pour lequel j'avais accordé un financement à votre commune.*

*A titre exceptionnel, je vous demande une prorogation d'un an du délai de démarrage des travaux (voir arrêté ci-joint). Il vous appartiendra donc soit de démarrer les travaux avant le 27 août 2015, soit de m'informer de l'abandon de ce projet.*

*En cas d'abandon de ce projet, et en raison du principe d'annualité budgétaire, la subvention qui vous a été accordée lors de l'exercice budgétaire 2012 ne pourra être affectée au financement d'une opération d'une autre collectivité. Ces crédits seraient par conséquent définitivement perdus et dès lors vous comprendrez aisément qu'il ne me paraît pas envisageable d'accorder à votre Commune un financement de la DETR pour un nouveau projet d'accessibilité de la mairie ».*

Le Conseil attend la visite en nos locaux de la société d'ingénierie Cosinus le 20/05/2015.

\*Le club de basket nous a fait parvenir un courrier concernant de nouvelles dégradations effectuées sur les infrastructures du club. Le conseil estime que ce problème est récurrent et demande au Maire de déposer plainte contre X en Gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que le courrier de l'ASAC a été adressé à la gendarmerie et qu'une enquête est en cours.

#### **-Urbanisme**

\* **Certificats d'urbanisme**

- SCP LAFAY-DOGNETON, parcelle H 980 et 982, A la Cornelle, CU informatif, arrêté signé le 22/04/2015

**\* Déclarations préalables**

- M. et Mme BADER-COURRIOUX, parcelle D 1427 et 1428, Avrissieu-le-Bas, Aménagement des combles et création d'ouvertures en toiture, en cours d'instruction ;

- M. NAMBOTIN René, parcelle C 807, Grande Rue, Remise en place d'une fenêtre ayant existé, dossier incomplet en date du 05/05/2015 ;

- Mme DE FONDAUMIERE Cindy, parcelle H 921-929, Lotissement de la Croix, abri de jardin, en cours d'instruction ;

**\* Permis de construire**

- M. et Mme AYLANC, parcelle H 180, Route de Saint Martin, Construction maison individuelle, pièce manquante : attestation RT 2012 ;

**\* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme**, parcelle H 980 et H 982, la Commune ne souhaite pas préempter.

**-Questions diverses**

\*Mmes Borda et Desbuissons font part de leur rencontre avec le conservateur de la Maison du Marais (Mr Darinot) et Mme Estelle Charrut de la CCBS concernant l'accueil des camping-cars et l'accès à la Maison de la Réserve par des voies secondaires.

\*Monsieur le Maire fait une remarque concernant l'absence des délégués aux réunions du SIVOM.

Les délégués SIVOM soulignent le fait que les horaires des réunions fixées à 18h30 sont incompatibles avec leurs horaires de travail. Mme Desbuissons se charge de contacter le Président du Sivom pour changer les horaires. Dans le cas contraire, elle démissionnerait de son poste de déléguée titulaire au Sivom.

Le Maire,

Bernard REUTER

